



**SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR  
REUNION THEMATIQUE NUISANCES  
Lundi 11 juillet 2011**

*A NOTER : Programmation de la réunion thématique « Sécurité » :  
le 27 septembre à 14h*

**Présents**

M. DAUBAGNA – Adjoint à l'environnement, Mairie Anglet et Président du SPPPI  
Mme ESPIAUBE – Maire Boucau, Vice-Présidente Agglomération Côte Basque Adour, Présidente de la Commission Environnement  
Mme CAZABAT – Sous-Préfecture DAX  
M. LEBLANC – SIDPC 40  
M. AMIEL – DREAL AQUITAINE, Bayonne  
M. PAGANI – Commandant du Port, DDTM64  
M. FARGUES – ARS, DT 64  
Mme MABILLE – Responsable Mission Développement Durable, Agglomération Côte Basque Adour  
Mme COURREGES – Responsable du service environnement et développement durable, Mairie Anglet  
M. CAUSSE – Conseiller municipal, Mairie de Bayonne  
M. CURUTCHET – Responsable Service Hygiène et Sécurité, Mairie de Bayonne  
Mme DUHART – Adjointe environnement, Mairie de Boucau  
M. PERRET – Adjoint à l'environnement, Mairie de Tarnos  
Mme FERNANDEZ – Service Environnement, Mairie de Tarnos  
M. AGOSTINI – Chef du Service Développement et Exploitation du Port de Bayonne/Conseil Régional d'Aquitaine  
M. BOCCARDO – IDEAL, CADE  
M. CLAVERIE – CADE  
M. DURDEYTE – ZIPADOUR, CADE  
M. HERTZOG – Association des Amis du Littoral  
M. DULAY – ADALA  
M. ARDIACO – ADALA  
M. MARTY – Directeur Ports et Equipements/Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque  
M. LAJUSTICIA – Chargé de mission Qualité Sécurité Environnement, Port de Bayonne/Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque (CCIBPB)  
M. IVANDEKICS - Président de Port Bayonne Avenir, Directeur de LBC TANK TERMINAL  
M. MASSARDIER – Directeur, AGRIVA  
Mme CLAVERIE – Animatrice Santé Sécurité Environnement, AGRIVA  
M. DRONEAU – Directeur, SOTRAMAB

**Excusés**

M. TERRASSE – CELSA

## Ouverture de la séance

**Georges DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire de l'Adour**

***Présentation jointe – 2011 07 11 SPPPI Estuaire Adour Réunion thématique Nuisances***

L'organisation de cette réunion thématique sur les nuisances fait suite aux différentes plaintes reçues en mairies concernant le bruit, les odeurs, les fumées et les poussières.

La réunion va se dérouler selon l'ordre du jour suivant :

- Présentation d'une synthèse des plaintes adressées en Mairie par les riverains,
- Présentations des dispositifs de gestion et d'amélioration des nuisances par LBC, AGRIVA, BAYONNE MANUTENTION (Entreprise CELSA excusée),
- Présentation des dispositifs du Système de Management QSE – Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque
- Proposition, soumise à débat, de la mise en place d'une page dédiée aux industriels sur le site du SPPPI Estuaire Adour suite à une demande du bureau élargi du SPPPI.

Tour de table - M. AMIEL annonce son départ proche.

**Valérie BEDERE, Consultant – Présentation de la synthèse des plaintes**

***Présentation jointe – 2011 07 11 SPPPI Estuaire Adour Réunion thématique Nuisances***

Après avoir recueilli les différentes plaintes auprès des Mairies, quelques épisodes marquants ont été relevés depuis le début d'année :

➤ Odeurs

1 épisode fort ressenti dans les 4 communes : mi-janvier

1 épisode fort ressenti par 3 communes : mi-mai

Plusieurs épisodes ponctuels rive gauche : durant mars et avril

➤ Poussières ou fumées (et odeurs)

Plusieurs épisodes forts signalés à Anglet : 3 et 31 mars

➤ Bruit

Des signalements sur Anglet : mars et mai

La plupart du temps, on ne dispose pas d'informations suffisamment précises pour faire le lien avec des événements sur le Port.

**Philippe IVANDEKICS, LBC Bayonne - Présentation jointe 2011 07 11 SPPPI LBC Bayonne**

Reprend la présentation réalisée le 7 décembre 2010 en précisant les évolutions. Les tests, sur le pilote permettant de traiter les odeurs, ont été réalisés fin juin. Les résultats sont attendus prochainement. On peut rappeler que les odeurs générées par LBC sont dues aux essences de papeterie, issues du pin selon un procédé Kraft qui utilise de l'acide sulfurique. Cela génère des essences soufrées aux mêmes caractéristiques que l'essence de térébenthine à 1 ou 2% de soufre près et dont le mélange avec certains composés provoque les émissions d'odeurs désagréables perçues par le voisinage.

Les plaintes du voisinage sont la plupart du temps adressées aux municipalités. Il arrive que certaines plaintes soient traitées en direct. L'entreprise s'attache à y répondre au mieux. Une visite a été organisée pour l'association ZIPADOUR au mois de mai.

Pour faire le point sur les projets présentés en décembre :

- Les retours gaz ont été réalisés,
- La récupération des préwash waters a été réalisée.

Il restait à réaliser la récupération des vapeurs navires et réservoirs.

La solution retenue est celle de l'oxydation thermique. Une simulation a été faite par transfert de bac à bac avec un débit situé entre 250 et 300m<sup>3</sup>/h. Au niveau olfactif, aucune odeur n'a été ressentie à proximité de l'opération donc le process fonctionne bien. Une transformation, des produits soufrés en SO<sub>2</sub>, a été notée entre l'entrée et la sortie, ce qui indique qu'il y a eu une combustion. En parallèle, des prélèvements en amont et en aval, ont été réalisés par une société spécialisée, aussi bien de la phase gaz, pour faire des chromatographies en entrée et en sortie, mais également de poches d'air qui vont être respirées par des « nez » spécialistes des produits chimiques. Les résultats seront disponibles fin juillet pour la partie olfactive, un peu avant pour la partie chromatographie.

Les résultats seront communiqués à la DREAL en premier lieu puis à ceux qui souhaiteront en prendre connaissance.

### Questions-Réponses

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

Quelles sont les échéances pour le règlement technique de ces problèmes d'odeurs ?

Philippe IVANDEKICS, LBC Bayonne

On sait régler l'aspect technique. Ce qui n'était pas évident au départ. Le pilote étant sous-dimensionné par rapport à nos objectifs, il nous semble raisonnable de viser la fin de l'année pour l'achèvement de la construction et la mise en route.

M. AMIEL, DREAL UT64

Les essais se sont bien déroulés. Il s'agissait d'un transfert de produit à fort débit 300 m<sup>3</sup>/h ce qui correspond aux pompes des bateaux, simulant les opérations au cours desquelles sont générées les émissions de composés odorants.

Quand on aura les résultats des essais et la proposition de date de mise en service, l'administration prendra un arrêté pour encadrer le fonctionnement de cette unité puisque l'on transfère une pollution olfactive en une éventuelle petite pollution atmosphérique. Des mesures de contrôle pour le suivi du fonctionnement de l'oxydateur seront demandées à l'entreprise. Tout cela sera encadré par un arrêté préfectoral complémentaire.

Le PPRT de LBC avance. L'élaboration des études de vulnérabilité est en cours. Le groupe projet s'est réuni au printemps et devrait se réunir à nouveau au début de l'automne pour analyser les études de vulnérabilité et faire une proposition de règlement.

Philippe IVANDEKICS, LBC Bayonne

On travaille également sur le Plan Particulier d'Intervention avec la Préfecture des Landes.

Un premier exercice aura lieu le 24 août prochain.

M. CLAVERIE, CADE

Quel scénario est retenu pour le PPI ?

Philippe IVANDEKICS, LBC Bayonne

Le PPI est du ressort de la Préfecture et de plus n'est pas l'objet de cette réunion.

**David MASSARDIER, Directeur AGRIVA - *Présentation jointe 2010 12 07 SPPPI AGRIVA***

Présentation synthétique de l'historique des améliorations pour réduire les impacts afin de respecter l'arrêté préfectoral.

Principaux éléments (extraits de la présentation complète jointe) :

- 2002 : Investissements importants sur le lavage des gaz sur granulation et cave à superphosphates -> 0 rejet d'eaux de lavage.
- 2006 : Exploitation d'une chaudière Biomasse -> substitution du gaz à 85% pour le séchage des engrais.
- 2008 à 2009 : Investissement sur stockage de Matières Premières Solides -> suppression de 14 000 rotations de camions.
- 2008 à 2009 : Investissement sur stockage de Produits Finis -> suppression de 3 000 rotations de camions.
- 2010 : Nouvel arrêté préfectoral et nouveau process Liqueurs Sulfo-Uréiques.
- Impacts encadrés par des exigences réglementaires :
  - Rejets atmosphériques issus de 2 laveurs de gaz et 4 filtres à manches.
  - Rejets aqueux dont les eaux de process sous contrôle pour rejet 0 et les eaux pluviales à l'Adour.
  - Sols et Eaux souterraines
- 2011 : 2 investissements majeurs sur rejets aqueux
  - Nouveau bâtiment de stockage = un bassin de récupération, un déboureur/séparateur d'hydrocarbure, un bassin d'infiltration
  - Sur l'ensemble du site = un bassin de récupération, un déboureur/séparateur d'hydrocarbure
- 2011 : Engagement dans un processus de triple certification QSE.

**Questions-Réponses**

M. DULAY, ADALA

Actuellement, l'entreprise a-t-elle des certifications ?

David MASSARDIER, Directeur AGRIVA

Aucune, c'est pourquoi on s'engage dans une démarche intégrée qui permet de traiter les 3 simultanément.

M. DURDEYTE, ZIPADOUR, CADE

Le rejet en mer est-il autorisé par l'arrêté préfectoral.

David MASSARDIER, Directeur AGRIVA

Le dernier arrêté préfectoral, du 25 mai 2010, ne prévoit pas de rejet en mer et c'était déjà le cas pour celui de 2005. Le rejet en mer s'est arrêté en 2002, au moment où l'entreprise a réalisé les investissements. C'est à ce moment-là qu'a démarré également la surveillance des rejets d'eaux pluviales.

Michel AMIEL, DREAL UT64

L'autorisation de rejeter en mer date de 1966-67. Il s'agissait de rejets de phospho-gypse. Dès fin 1998, on a signifié à l'entreprise qu'elle ne pourrait plus rejeter à la mer. La cessation a été effective début 2002.

M. ARDIACO, ADALA

Cela correspond également à la période d'arrêt des unités acides phosphoriques.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

Concernant les rejets aqueux, les bassins de rétention sont dimensionnés en fonction de quel type de pluies, décennales ou autre ?

David MASSARDIER, Directeur AGRIVA

Les deux bassins ont été dimensionnés pour un retour de pluie trentennale auquel on ajoute le volume de stockage des eaux d'extinction nécessaire au process.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

Pour les mesures d'arsenic, de plomb et de sulfate sur les rejets en eaux souterraines, quelles sont les normes qui sont applicables ?

Michel AMIEL, DREAL UT64

Il ne s'agit pas de normes mais d'une surveillance (relative au crassier des forges) par piézomètres qui peut permettre de détecter d'éventuelles pollutions accidentelles.

David MASSARDIER, Directeur AGRIVA

L'arsenic et le plomb n'interviennent pas dans le process de fabrication.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

Y a-t-il une continuité de la pollution des sols à la pollution des nappes ? A-t-on un suivi dans le temps pour vérifier si globalement la pollution augmente ou diminue suite aux diverses activités du site ?

Michel AMIEL, DREAL UT64

On n'a pas ce suivi mais on pourrait le faire car on a des piézomètres sur les principaux sites industriels.

Gérard CLAVERIE, CADE

La question est de savoir quel est l'état de la nappe. Est-elle polluée ou pas à l'heure actuelle et par quoi ?

Michel AMIEL, DREAL UT64

La partie mesurée est la nappe très superficielle. Elle récupère les eaux météoriques qui sont impropres à toute consommation humaine hors usage industriel.

On y trouve effectivement des traces d'arsenic, de plomb et autres éléments relargués au fil du temps par le crassier des forges.

On a retrouvé, au pied de la ZUP à Bayonne, des machefers (ou laitiers) du crassier des forges. Ils avaient des teneurs non négligeables en métaux lourds mais d'après les tests de l'époque, ces matériaux étaient peu lixiviables et le peu de lixiviats n'avait pas d'influence sur la faune et la flore.

Actuellement, on interdit l'exportation de matériaux lors de terrassements, comme ça a été longtemps le cas pour des aménagements sur Bayonne notamment.

Avec l'évolution des connaissances, on pourrait sans doute trouver ces matériaux gênants.

M. DULAY, ADALA

Quel est le calendrier de la certification ?

David MASSARDIER, Directeur AGRIVA

C'est un projet qui a démarré au début de l'année et on se donne l'objectif de fin 2012.

M. DULAY, ADALA

D'où proviennent les eaux de lavage des gaz ?

David MASSARDIER, Directeur AGRIVA

Ce sont des eaux de forage de la nappe superficielle. Le débit maximum est de 50m<sup>3</sup>/h. Les eaux passent plusieurs fois dans le circuit de lavage puis partent dans le process. Il n'y a pas de rejet provenant des eaux de process.

Pierre BOCCARDO, IDEAL, CADE

Les rejets atmosphériques sont-ils satisfaisants ?

David MASSARDIER, Directeur AGRIVA

Les mesures sont conformes aux exigences de l'arrêté. La DREAL reçoit nos analyses qui sont correctes globalement. La question des odeurs est complexe car elle comprend une part de sensibilité et de subjectivité. On est prêt à venir sur place quand il y a des odeurs pour voir si on peut identifier la provenance de notre site.

### **Jean-Dominique DRONEAU, BAYONNE MANUTENTION - *Présentation jointe 2011 07 11 SPPPI Bayonne Manutention***

Principaux éléments (extraits de la présentation complète jointe)

- Activité : réception, stockage et ensachage de 120 000 T d'engrais.
- Les process de stockage, mélange et ensachage du site BM sont mécaniques et ne génèrent pas d'impact extérieur. Les manipulations et ensachages sont réalisés sous hangar, sans dégagement de poussières.
- Les engrais réceptionnés sont neutres, hormis l'Amo 27.
- Les impacts indirects sont liés au process de déchargement des engrais sur le Port de Bayonne. Les engrais sont manutentionnés sur les quais par déchargement vertical via trémies puis brouettés jusqu'au site BM par camions.

- Les axes principaux d'évolution se situent sur la partie déchargement des navires. Un investissement dans des surfaces de stockage additionnelles et dans la mise en œuvre de bandes de déchargement depuis le quai jusqu'au magasin sont programmés pour l'année 2012. Cela permettra de limiter le nombre de transferts par route ainsi que la poussière résiduelle au déchargement.
- La dernière grue acquise par la CCIBPB, dite GR14, est équipée d'une trémie dont les caractéristiques visent à réduire encore les émissions de poussière. Couplée aux futures installations de déchargement par bande, ces éléments permettront une réduction notable des poussières au déchargement.

### Questions-Réponses

Corinne COURREGES, Mairie Anglet

Les déchargements génèrent actuellement des envols très importants de poussières. Cela n'aura plus lieu ?

Jean-Dominique DRONEAU, BAYONNE MANUTENTION

Les équipements à venir vont diminuer les envols.

Corinne COURREGES, Mairie Anglet

On a constaté que les envols de poussières s'accompagnaient également de dégagements d'odeurs.

Jean-Dominique DRONEAU, BAYONNE MANUTENTION

Les engrais de base déchargés sur le Port de Bayonne ne sont pas très odorants mis à part le sulfate d'ammonium qui a une odeur caractéristique de poisson séché.

Corinne COURREGES, Mairie Anglet

Le déchargement par lui-même va diminuer la quantité de poussière par combien ?

Jean-Dominique DRONEAU, BAYONNE MANUTENTION

On travaille sur des produits en vrac donc on a forcément des envols de poussière liés à la forme du produit.

Freddy LAJUSTICIA, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

La CCIBPB a investi dans une nouvelle grue ayant un système de trémie aspirante. Ce sont des aspirateurs qui entourent la trémie. La dispersion de poussière lors de la vidange de la benne ne devrait plus avoir lieu avec ce nouveau système. La majeure partie des manutentions d'engrais se fera avec cette grue. Ce type de nuisance devrait donc disparaître sur le Port.

Il s'agit d'un investissement de 100 000€ supplémentaires pour l'aspiration. La mise en service devrait avoir lieu après l'été.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

On parle des améliorations technologiques rive droite. Au dernier Conseil Portuaire, on annonce des déchargements sur Anglet. Qu'est-il prévu rive gauche ?

Au-delà de la technique et des impératifs économiques, est-ce qu'on ne peut pas améliorer la pratique ?

Jean-Dominique DRONEAU, BAYONNE MANUTENTION

Toutes les grues du Port de Bayonne sont des grues à cable, fonctionnant selon un système mécanique. A partir du moment où on enclenche l'ouverture du godet, le produit se déverse par gravité. On pourrait travailler avec de très petits godets ce qui générerait moins de poussière au détriment de la productivité portuaire. La plupart du temps le nuage de poussière est très localisé autour de la trémie, sauf dans de rares cas de déchargement de produits très pulvérulents.

Pascal MARTY, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

Le déchargement de produits pulvérulents se fait uniquement sur Tarnos. L'investissement dans cette grue répond à une forte volonté de modernisation de l'outillage dans l'optique de diminuer significativement les nuisances.

Pierre BOCCARDO, CADE, IDEAL

Est-il prévu également d'améliorer les procédures de nettoyage des quais ?

Freddy LAJUSTICIA, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

Les manutentionnaires nettoient les quais en deux temps. D'abord, ils effectuent un raclage à sec avec une lame. Il reste alors au sol une très fine pellicule de produit qui ne peut pas être recueillie. Ils envoient ensuite une benne d'eau pour le nettoyage final du quai.

On a mené une étude qui a montré que l'impact des produits n'était pas significatif sur la qualité de l'eau de l'Adour. Cette étude est consultable sur le site internet et les préconisations qui en découlaient ont été suivies.

Pascal MARTY, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

Les débourbeurs récupèrent et traitent une bonne partie des eaux de lavage des quais.

Gérard CLAVERIE, CADE

Pourquoi ne pas nettoyer au fur et à mesure avec des balayeuses ? Cette méthode se pratique dans le Port de Valence.

Jean-Dominique DRONEAU, BAYONNE MANUTENTION

La récupération du produit se fait au fur et à mesure de la manutention notamment pour des raisons économiques (400€/T de produits). La dernière pellicule qui est impossible à récupérer représente une perte d'environ 1/1000.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

Le produit pourrait être aspiré au fur et à mesure. Ne peut-on pas envisager une solution de ce type ?

Jean-Dominique DRONEAU, BAYONNE MANUTENTION

C'est exactement ce que l'on fait, mis à part le fait qu'on utilise la pelle au lieu de la balayeuse. On ne laisse pas le produit s'accumuler sur les quais.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

On pourrait faire un essai pour réduire les produits qui partent dans l'eau. On va être obligé de travailler sur la qualité de l'eau dans le cadre de la DCE et du SDAGE. Même si on est dans un contexte industriel, on doit prendre toutes les possibilités qui existent pour réduire l'impact parce qu'on a une obligation de résultats.

Pascal MARTY, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

La situation actuelle est le résultat d'une réflexion et d'une évolution commune et concertée en matière d'environnement et de sécurité. Il s'agit de faire en sorte que les acteurs intervenant sur le Port puissent le faire avec la meilleure efficacité et en évitant les accidents. On réfléchit toujours à la manière d'améliorer l'impact environnemental et les conditions de sécurité.

Alain PERRET, Mairie TARNOS

On peut noter les efforts réalisés, mais les plaintes persistent. Sur la nature des odeurs et leur dangerosité, l'interrogation subsiste. Le simple enregistrement des appels en mairie n'est pas suffisant. Est-ce que le SPPPI peut diligenter une étude scientifique sur ces odeurs afin qu'on puisse apporter des réponses aux riverains et aux résidents des communes concernées. LBC a mis en place un Plan de communication avec les communes. On reçoit des mails pour nous informer des événements en temps réel. Les autres entreprises pourraient-elles en faire autant ? Est-ce que les entreprises invitées au SPPPI sont les seules émettrices d'odeurs ? Est-ce qu'il n'y a pas des techniques scientifiques en terme de nez électronique ou autre pour capter ces odeurs, savoir d'où elles viennent et si elles sont dangereuses ?

Michel AMIEL, DREAL UT64

Une étude est possible. On l'a évoquée en bureau.

La majorité des odeurs proviennent du trafic des essences de papeteries. Jusqu'au transfert par la DRT du trafic des essences de papeteries, on n'avait pas de plaintes concernant les odeurs. La perception est exacerbée depuis l'incident de septembre 2010.

LBC a engagé les travaux pour éliminer la source des nuisances olfactives. Si les odeurs persistent, au-delà de la mise en service des installations en question, on pourra envisager l'étude. M. LABELLE, chef de l'unité territoriale des Landes a participé à une étude de ce type en Languedoc Roussillon.

Concernant la dangerosité, j'ai déjà transmis des éléments extraits des Fiches de Données de Sécurité. Le produit n'est pas toxique mais simplement nocif.

Il est assez étonnant d'entendre parler d'odeurs pestilentielles, de douleurs, de vomissements et autres.

Il semble que 90% des odeurs pourraient être résolus avec l'installation de LBC.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

Le SPPPI COF a mené 2 études :

- Une étude sur les poussières - réseau de mesure des retombées de poussières sédimentables en temps réel autour de Gravelines, (déjà réalisée en 2005, une évaluation globale de l'impact sanitaire des rejets atmosphériques de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque sur la santé des populations vivant à proximité).
- Une étude sur les odeurs de la zone industrielle de Dunkerque avec campagne de mesures des odeurs dans les industries (déjà réalisée en 1993, une campagne d'évaluation de la gêne due aux odeurs sur le Littoral avec la participation de 1.000 observateurs).

Si les odeurs persistent et que l'on souhaite vraiment en connaître les origines, on pourra envisager ce type d'étude.

M. DURDEYTE, ZIPADOUR, CADE

Les investissements réalisés ne sont destinés qu'à mettre l'industrie en conformité.

M. BOCCARDO, IDEAL, CADE

Le problème des odeurs date depuis plusieurs années. On a eu de nombreuses plaintes, notamment lors de chargement des pétroliers.

M. IVANDEKICS, LBC Bayonne

Les produits manipulés contiennent des mercaptans. Ce sont les molécules qui donnent l'odeur au gaz naturel qui circule dans les réseaux. Elles ont pour caractéristique un seuil de détection très bas.

La sensibilité est exacerbée suite à l'incident de septembre 2010 alors que l'on a des essences de papeteries sur le site depuis 1985.

Nadia MABILLE, Agglomération Côte Basque Adour

L'Agglomération Côte Basque Adour a l'obligation dans le cadre de la Directive européenne d'élaborer une carte du bruit dans laquelle doit être prise en compte la problématique des transports mais aussi celle des ICPE. Se pose donc la question d'élaborer une carte du bruit prenant en compte le périmètre du Port.

Une première réunion d'information s'est tenue la semaine dernière. Les élus de l'Agglomération ont considéré que la problématique « nuisance bruit » par rapport au périmètre portuaire pouvait être traitée dans le cadre du SPPPI. Il serait intéressant de mettre en place, à minima, un dialogue avec l'Agglomération et la Communauté de communes du Seignanx.

On peut transmettre, au SPPPI, le cahier des charges que nous sommes en train d'élaborer. L'objectif est de recruter un AMO qui nous aidera à élaborer la carte du bruit (qui doit être réalisée pour juillet 2012).

Corinne COURREGES, Mairie Anglet

Concernant le déchargement des engrais, on observe un lâcher depuis le godet au dessus de la trémie qui génère de gros nuages de poussières. On peut penser que si on rentrait le godet dans la trémie on n'aurait plus d'envol. Cette proposition est-elle pertinente ?

Freddy LAJUSTICIA, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

Ça aurait pu être une solution. On a opté pour la dernière génération de trémie aspirante. On va voir les résultats qu'elle permet d'obtenir. Il s'agit d'un système très puissant d'aspiration entourant la benne qui devrait être très efficace. Les outils mécaniques ne permettent pas une grande finesse dans l'utilisation. On a choisi le système le plus performant sur le marché.

Michel AMIEL, DREAL UT64

Concernant la carte du bruit et l'étude sur les poussières, on peut s'adresser à CELSA. On a toutes les études de retombées de poussières faites par l'entreprise. Début juin, on a reçu la nouvelle version de l'Etude Simplifiée des Risques qui sera présentée dès que mon remplaçant arrivera, comme on s'y était engagé. Pour le bruit, il y a également une surveillance 24h/24 au niveau du Port de plaisance d'Anglet. Ça ne couvre pas toute l'agglomération mais c'est déjà un point de mesure qui fonctionne en continu.

Avant son départ, M. AMIEL remercie la grande majorité des membres pour la collaboration au sein du SPPPI.

M. DAUBAGNA, Président du SPPPI Estuaire de l'Adour

Remercie M. AMIEL et lui souhaite une bonne continuation dans sa carrière.

M. DULAY, ADALA

Il a été question d'une bande de transbordement. A quelle échéance est-elle prévue ?

Jean-Dominique DRONEAU, BAYONNE MANUTENTION

Le démarrage des travaux est prévu en 2012 avec une mise en service prévisionnelle en 2013.

M. ARDIACO, ADALA

Avez-vous vu fonctionner les trémies dépoussiérées dans d'autres port ?

Freddy LAJUSTICIA, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

On a vu des démonstrations en vidéo.

M. ARDIACO, ADALA

C'est une société de dépoussiérage qui s'en charge ?

Freddy LAJUSTICIA, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

Le système de dépoussiérage est intégré. Il y a des capteurs qui adaptent le système aux conditions extérieures.

Pascal MARTY, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

La réception de l'outillage est en cours. Dès qu'on sera prêt à le faire fonctionner, on pourra fournir plus d'informations.

Gérard CLAVERIE, CADE

Le problème n'est pas réglé pour autant car cette grue ne va pas pouvoir décharger tous les navires.

Freddy LAJUSTICIA, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

Elle déchargera tous les produits pulvérulents.

Gérard CLAVERIE, CADE

On en revient au problème du nettoyage des quais qui pourrait être amélioré et fait au fur et à mesure du déchargement afin de limiter les apports à l'Adour.

Freddy LAJUSTICIA, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

On a quantifié et analysé la pollution générée lors des déchargements. L'étude a révélé que l'impact sur la qualité de l'eau de l'Adour n'était pas significatif. On a tout de même mis en place des actions d'amélioration notamment au niveau du nettoyage. Il ne faut pas croire qu'en raclant le peu qu'il reste, on va résoudre le problème de la qualité de l'eau de l'Adour. Bien entendu, on n'est pas satisfait d'avoir à rejeter la moindre quantité de produit. C'est pour cette raison qu'on investit dans de l'outillage spécifique et qu'on demande le nettoyage à chaque manutention. Il est difficile de faire beaucoup mieux que ce qui est fait.

Gérard CLAVERIE, CADE

Si on peut arriver à améliorer encore, on doit le faire, en essayant de mettre les meilleures technologies disponibles. C'est une obligation de la loi.

Jean-Dominique DRONEAU, BAYONNE MANUTENTION

Le produit a une valeur marchande. On se doit de le préserver. Le nettoyage pendant la manutention se fait. Il ne se fait pas avec des balayeuses mais avec des pelles. Le résultat est le même. Il y a des sociétés de contrôle mandatées par nos clients qui vérifient que, durant la manutention, on opère en sauvegarde de leur produit.

**Freddy LAJUSTICIA, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque -  
Présentation jointe 2011 07 11 SPPPI CCIBPB**

Principaux éléments (extraits de la présentation complète jointe) :

Le Port est le lieu de nombreuses co-activités qui nécessitent un management global. La Direction Générale de la CCIBPB a décidé de s'engager particulièrement sur les axes de l'environnement et de la sécurité dans la perspective d'un développement durable de l'activité portuaire.

Les 3 référentiels de certification sont ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001.

La démarche s'organise selon les actions suivantes :

- ✓ Une première analyse sécurité/environnement,
- ✓ L'identification d'impacts significatifs,
- ✓ Un bilan des exigences réglementaires,
- ✓ Une politique et plan d'actions QSE annuels,
- ✓ Une approche globale d'amélioration dans les activités,
- ✓ Des réflexes au quotidien.

Quelques actions parmi les plus significatives :

- Le tri des déchets dans les ateliers,
- La sensibilisation équipages navires,
- L'étude de l'impact des manutentions sur la qualité des eaux de l'Adour,
- L'étude biodiversité réalisée par un prestataire extérieur,
- L'évolution de l'activité de dragage,
- La gestion multi-partenariale des déchets échoués sur les berges de l'Adour,
- Des exigences Développement Durable au niveau des achats,
- La communication,
- La prise en compte des parties intéressées.

Les axes de travail à venir :

- ✓ Compensation énergétique : Étude énergies renouvelables sur les installations portuaires,
- ✓ Photovoltaïque pour éclairage sur le hangar Saint Gobain,
- ✓ Alimentation de la station de lavage en eau industrielle,
- ✓ Le port dans la ville
  - ✓ Mise en place d'un observatoire permanent de qualité des eaux de l'Estuaire,
  - ✓ Mise en œuvre d'un programme d'aménagements des abords de la zone portuaire,
  - ✓ Ouverture du port aux différents publics intéressés.

## Questions-Réponses

Corinne COURREGES, Mairie Anglet

Dans la démarche QSE, les riverains sont-ils pris en compte dans la prise en compte des impacts significatifs ?

Freddy LAJUSTICIA, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

Les riverains sont pris en compte en tant que parties intéressées. Pour quantifier et prioriser un impact significatif, on définit la sensibilité des parties intéressées à l'égard de cet impact. La prise en compte est relative aux plaintes qui sont répertoriées.

Corinne COURREGES, Mairie Anglet

Le problème de la corrélation systématique des actions avec les plaintes est qu'une partie de la population ne se plaint plus, lassée de voir que les choses n'évoluent pas et que les demandes ne soient pas prises en compte.

Est-ce qu'il ne serait pas intéressant d'avoir un panel de riverains sur les questions des nuisances ?

Freddy LAJUSTICIA, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

Ça relève plus du rôle du SPPPI. Les riverains sont représentés dans les associations qui participent au SPPPI.

Corinne COURREGES, Mairie Anglet

Les riverains ne connaissent pas forcément le SPPPI et son rôle, ni parfois l'existence d'associations.

Dans une démarche de QSE exemplaire, il serait logique de se préoccuper des riverains compris dans le périmètre d'impact et d'aller les questionner.

Freddy LAJUSTICIA, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

Le système de management QSE prévoit une écoute des parties intéressées dont les riverains pourraient faire l'objet.

Corinne COURREGES, Mairie Anglet

Que devient le contenu du déboureur ?

Est-il envisagé d'améliorer les émissions de poussières lors des déchargements de céréales ?

Freddy LAJUSTICIA, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

Les déboueurs sont vidangés par SANITRA FOURRIER. Ça part ensuite en élimination en centre de stockage agréé avec émission des bordereaux de suivi réglementaires.

Corinne COURREGES, Mairie Anglet

Le jour de la réunion du PPA à la sous-préfecture en avril, il y a eu des émissions très importantes liées d'une part à un déchargement d'engrais et d'autre part aux céréales avec un gros nuage qui s'est dirigé d'abord vers Anglet puis vers Bayonne.

Freddy LAJUSTICIA, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

La CCIBPB n'intervient pas sur la société MAISICA en dehors des relations de travail. Les déchargements se font directement sous leur responsabilité.

Jean-Dominique DRONEAU, BAYONNE MANUTENTION

Est-on sûr qu'il s'agit de céréales. Il arrive que de gros nuages jaunes de pollen remontent par le couloir de l'Adour.

Corinne COURREGES, Mairie Anglet

Cet épisode était bien lié à un déchargement de céréales et le nuage partait du navire.

M. HERTZOG, Association des Amis du Littoral

N'y a-t-il pas un paradoxe dans le fait que la CCIBPB soit triplement certifiée et Bayonne Manutention n'ait aucune certification.

Jean-Dominique DRONEAU, BAYONNE MANUTENTION

La certification de l'entreprise n'a pas de lien avec la certification de la CCIBPB qui n'impose pas à ce jour aux prestataires d'être certifiés.

Cependant, SOTRAMAB est certifiée ISO 9001, OHSAS 18001 et prépare la certification ISO 14001.

Freddy LAJUSTICIA, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

En étant certifié, on n'a aucune obligation à travailler uniquement avec des entreprises certifiées. Cependant, nos fournisseurs et prestataires doivent respecter nos procédures qui traduisent les engagements en matière de qualité, de sécurité et d'environnement.

Pascal MARTY, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

On est le premier et le seul Port de Commerce à être triplement certifié. Certains ports commencent à travailler sur une certification ISO 14001.

Cette triple certification est le signe d'une volonté d'agir en matière de qualité, de sécurité et d'environnement. C'est aussi un investissement en temps (personnel) et en moyen (outillage) car le plus dur n'est pas de l'obtenir mais de la conserver lors des audits de contrôle et de renouvellement. Tout n'est pas parfait mais on est souvent cité à titre d'exemple au niveau national.

La volonté commune du concessionnaire, du concédant et des industriels, est forte. En ce sens, on se démarque des autres ports en France. Il y a encore beaucoup à faire et on ne compte pas s'arrêter là.

M. DAUBAGNA, Président du SPPPI Estuaire de l'Adour

Le point suivant concerne la réponse à une demande faite en bureau, que l'on soumet au débat, d'ouvrir une page sur le site internet afin que les industriels puissent communiquer.

**Valérie BEDERE, Consultant**

***Présentation jointe – 2011 07 11 SPPPI Estuaire Adour Réunion thématique Nuisances***

On a ouvert un espace sur le site internet. Sur la page d'accueil apparaît un lien « Retrouvez les informations entreprises ». On pourra accéder ainsi aux informations fournies par les entreprises.

Depuis mi-2010 et tout au long de la réflexion sur le fonctionnement du SPPPI et les attentes de ses membres, la question de l'amélioration de la communication et de la transparence de la part des industriels vers les riverains a été récurrente. Le site internet est apparu comme un outil privilégié pour pouvoir agir rapidement et efficacement.

Pour l'instant, il s'agit d'une proposition soumise au débat.

Gérard CLAVERIE, CADE

Personnellement, je suis contre. Si on ouvre une page aux industriels, il va falloir en faire autant pour les autres collègues. Les industriels possèdent le site de la CCIBPB auquel ils peuvent avoir accès. Le SPPPI n'est pas là pour faire la communication des industriels ni de qui que ce soit d'autre. Si une communication doit se faire, elle doit être collégiale. S'il y a un problème, on réunit le bureau, on en discute et c'est le SPPPI qui communique et non pas les industriels. Si on accède à la demande des industriels, il faudra le faire pour les 3 autres collègues.

M. DAUBAGNA, Président du SPPPI Estuaire de l'Adour

La demande qui a été formulée en bureau concerne l'amélioration de la transparence notamment en cas d'incident. Cette proposition facilite la réactivité. Les riverains pourraient avoir ainsi les informations sur ce qui s'est passé avant que cela ne paraisse dans la presse. Cela pourrait être à minima le contenu de la fiche d'information qui circule actuellement.

Le SPPPI ne vient pas suppléer à la communication des industriels mais faciliter la transparence à l'égard des riverains.

Sur le site du SPPPI, je suppose que les associations, les collectivités et l'Etat pourront également intervenir pour donner leurs réactions.

Pierre BOCCARDO, IDEAL, CADE

Le SPPPI est un organe collégial de concertation et de dialogue. Si on ouvre une tribune aux industriels, il est évident qu'on doit le faire pour les autres collègues. Les industriels peuvent communiquer par la CCIBPB ou par la presse.

Valérie BEDERE, Consultant

Ce ne sont pas les industriels qui demandent à communiquer par le moyen du SPPPI. On a mené une enquête en 2010 auprès des différents collègues et tous ont demandé de favoriser plus de transparence de la part des industriels vers les riverains. De plus, dans la définition de la mission du SPPPI, il a le rôle d'informer le public. Il faut bien noter que c'est une demande générale et non pas une demande particulière des industriels d'avoir une page pour communiquer.

Gérard CLAVERIE, CADE

On ne met pas les industriels en accusation, on dit simplement que sur le principe on est contre. Ceci étant posé, si l'assemblée y est favorable, on adoptera la proposition.

M. DAUBAGNA, Président du SPPPI Estuaire de l'Adour

Dans le cadre de l'intérêt général, si le site permet de communiquer, il faut le faire et travailler en bonne intelligence. On va essayer d'enrichir cette proposition pour permettre d'avancer.

Mme DUHART, Mairie Boucau

Suite aux incidents qui ont eu lieu, on a mis en exergue le manque de communication. On a une solution, il faut avancer. Cette proposition est tout à fait recevable.

Les municipalités sont confrontées à des retours d'administrés mécontents. Si cela peut être une solution pour améliorer et faciliter l'information, on doit la prendre. Il serait dommage de couper l'herbe sous le pied à ce genre d'initiative.

M. AGOSTINI, Service Développement et Exploitation du Port de Bayonne/Conseil Régional d'Aquitaine

Pour revenir sur la discussion qui s'est tenue en bureau et apporter une information complémentaire, on a évoqué cette solution notamment pour répondre à la difficulté à laquelle

on est confronté quand on veut communiquer. Soit les informations passent par le filtre et la synthèse du SPPPI soit celui qui communique prend à sa charge le contenu de l'information. Le site du SPPPI peut être un mélange des deux. On doit pouvoir trouver, sur le site, des sujets où le SPPPI s'exprime, d'une manière la plus collégiale possible, mais aussi des informations qui ne seront pas signées du SPPPI. Il y a un équilibre à trouver. Le site doit être suffisamment clair pour que l'on situe les informations que l'on peut qualifier de « collégiales » et celles qui seront des informations « industries ».

M. AMIEL avait dit qu'il n'aurait pas les moyens de faire la synthèse pour fournir l'information en temps réel qui était l'objet d'une forte demande.

Sur le sujet de la communication « post incident » notamment, cette proposition semble être une piste intéressante.

Corinne COURREGES, Mairie Anglet

La mise en place d'un outil qui permettrait d'avoir des éléments d'information sur des événements ponctuels faciliterait la gestion au quotidien de l'environnement à Anglet.

Alain PERRET, Mairie Tarnos

Je partage les propos de M. AGOSTINI. J'ai déjà évoqué les efforts de LBC pour la communication à destination des municipalités. Si le SPPPI peut être un outil dans ce sens, je soutiens la proposition.

Toutefois, il me semble nécessaire de retravailler certains éléments notamment :

- L'identification de l'entreprise source de nuisance sans porter d'accusation gratuite sur l'une des entreprises,
- La définition du risque : à quel niveau de risque et de nuisance on communique sur le site,
- La connaissance fine de la nuisance.

Cela nous renvoie à une étude scientifique des nuisances.

M. DULAY, ADALA

Il me semble que le site du SPPPI doit rester celui du SPPPI. Si vous avez besoin d'information de la part des industriels, le meilleur moyen c'est de leur parler. Le SPPPI et le site internet ne doivent pas se substituer au dialogue. Le site ne doit pas être le lieu de règlement de comptes.

Philippe IVANDEKICS, LBC Bayonne

Ce n'est pas du tout dans ce sens que cela a été proposé. LBC a vécu 3 situations de crise en 2010. Le site permettrait de pouvoir dire instantanément ce qui s'est passé.

Gérard CLAVERIE, CADE

Je suis contre sur la forme car je vois venir les problèmes. Il va y avoir une communication d'industriel mais si quelqu'un n'est pas d'accord, comment fait-il pour le dire ? Ça risque de devenir la foire d'empoigne. Si la majorité des participants est d'accord, on le fait mais il faudra bien cadrer les choses de façon à éviter les dérapages.

M. ARDIACO, ADALA

Je suis nouveau au SPPPI mais ancien industriel. Je ne comprends pas que l'on refuse aux industriels de vouloir communiquer. L'industriel fournit une information précise que vous pouvez aller vérifier ensuite. Il faut avancer dans la communication.

M. DAUBAGNA, Président du SPPPI Estuaire de l'Adour

Par rapport à ces problèmes de nuisances, si vous avez des informations, il faut le faire savoir. Il faut que le site soit un moyen de communication et non un lieu de dispute. On va réfléchir à la manière dont on peut organiser cette proposition en prenant en compte les apports des uns et des autres. On fera une nouvelle proposition à la prochaine réunion.

Pascal MARTY, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

Cette proposition est une réponse à une demande de la DREAL, de l'Etat et des Mairies notamment, qui manquaient de moyens pour pouvoir répondre aux sollicitations des concitoyens. Là, on propose une communication, en cas de problème, sur ce site et non celui de la CCI car si on doit passer par les agents de la CCI, on va perdre du temps et donc de la réactivité. C'est un moyen d'améliorer la réactivité. Suite à cela, le SPPPI pourra approfondir sur les causes et les moyens d'actions. C'est un engagement des industriels en réponse aux demandes. Un rejet ou une réticence risque d'avoir l'effet inverse. Ce serait dommage.

M. DAUBAGNA, Président du SPPPI Estuaire de l'Adour

Dans le programme de travail, qui va être présenté, il est prévu une réflexion plus globale sur le site internet. On aura donc une discussion pour améliorer et finaliser cette proposition.

Valérie BEDERE, Consultant

Concernant ce point, la proposition de ce jour est le début d'un travail d'amélioration du site internet. Ce sujet fera l'objet d'une concertation à partir du mois d'août.

Le programme prévisionnel de travail validé en bureau le 18 mai dernier est présenté ci-après :

- Bulletin d'information - Juillet 2011
- Réflexion sur site internet - Août 2011
- Réunion thématique « Sécurité » - Septembre 2011
- Concertation sur les points à confirmer - Août à Septembre 2011
- Ingénierie du nouveau format - Septembre à Octobre 2011
- Réunion du bureau élargi - Septembre 2011
- Réunion de l'Assemblée Plénière - Novembre 2011
- Réunion de bureau élargi - Décembre 2011
- Bulletin d'information - Décembre 2011
- Mise en route du nouveau format - Janvier 2012
- Réunion thématique « Sites et Sols pollués » - Février 2012

M. HERTZOG, Association des Amis du Littoral

Qu'en est-il du règlement intérieur ?

M. DAUBAGNA, Président du SPPPI Estuaire de l'Adour

Il y a un premier règlement intérieur qui va être repris et adapté au nouveau format.

Pour information, l'Agglomération Côte Basque Adour s'engage dans le financement du SPPPI Estuaire de l'Adour. On envisage de solliciter les conseils généraux des Landes et des Pyrénées Atlantiques.

Remercie et clôture.